



## TITRE DE L'ACTIVITE : PILULE DU LENDEMAIN ET IVG

### • Thème(s) concerné(s):

- La Terre dans l'Univers, la vie et l'évolution du vivant
- Enjeux planétaires contemporains
- Corps humain et santé**

### • Niveau(x) :

- 2nde
- 1<sup>ère</sup> S**    **1<sup>ère</sup> ES**    **1<sup>ère</sup> L**
- Terminale S



### OBJECTIFS :



#### Connaissances

- La connaissance du fonctionnement des organes génitaux chez la femme a permis de mettre au point des méthodes de contraception d'urgence.



#### Capacités & attitudes

- Recenser, extraire et organiser des informations
- Communiquer dans un langage scientifiquement approprié
- Etre conscient de sa responsabilité face à sa santé
- Montrer de l'intérêt pour les progrès scientifiques
- Argumenter, débattre sur des problèmes éthiques posés par certaines pratiques médicales



### MODALITES D'ORGANISATION :

- Travail individuel



### Consigne :

Une jeune lycéenne a eu un rapport sexuel mal protégé le samedi soir, elle est au milieu de son cycle menstruel, et le lendemain, elle consulte un blog médical afin de se renseigner sur les méthodes qui s'offrent à elle.

A l'aide des documents et de vos connaissances, développez l'argumentaire de l'administrateur médical du blog pour expliquer à la jeune fille les méthodes exceptionnelles qui s'offrent à elle dans sa situation ainsi que les modes d'action de chacune des méthodes.

*Votre commentaire sera structuré, avec une introduction rappelant la (ou les) problématique(s), ainsi qu'une conclusion résumant brièvement les choix qui s'offrent à la jeune fille.*



### SUPPORTS DE TRAVAIL :



L'utilisation du réel est à privilégier (expériences, observations, ...)

- Document 1 : la contraception d'urgence
- Document 2 : les conditions de délivrance et le caractère exceptionnel du recours à cette méthode de contraception.
- Document 3 : l'IVG médicamenteuse : la méthode de contragestion.

Une jeune lycéenne a eu un rapport sexuel mal protégé le samedi soir, elle est au milieu de son cycle menstruel, et le lendemain, elle consulte un blog médical afin de se renseigner sur les méthodes qui s'offrent à elle.

En cas de risque de grossesse à la suite d'un rapport sexuel non ou mal protégé (mauvaise utilisation d'un préservatif, oubli de pilule...), ou si une grossesse non désirée a commencé, la loi française autorise aujourd'hui l'emploi de diverses méthodes pour pallier de telles situations.

### **Document 1 : la contraception d'urgence**

La « pilule du lendemain » la plus courante en France se présente sous forme d'un comprimé contenant une dose élevée d'un dérivé de la progestérone, appelé lévonorgestrel. Ce comprimé doit être pris le plus tôt possible après un rapport sexuel mal ou non protégé, idéalement dans les 12 heures suivant ce rapport, mais au plus tard 72 heures après.

La « pilule du surlendemain », mise sur le marché en octobre 2009, contient comme molécule active de l'acétate d'ulipristal : elle présente l'avantage d'être efficace pendant 5 jours après un rapport sexuel à risques au lieu de 3.

- **Efficacité en fonction des moments de la prise**

Des études statistiques ont démontré que l'efficacité des pilules du lendemain, sans être totale, est néanmoins très bonne, à condition toutefois que la prise intervienne suffisamment tôt après le rapport sexuel non ou mal protégé. Rappelons cependant que la pilule, en contraception régulière, est efficace à 100 %.

| Risque de grossesse |          |          |                      |           |
|---------------------|----------|----------|----------------------|-----------|
| Lévonorgestrel      |          |          | Acétate d'ulipristal |           |
| 0 à 24h             | 24 à 48h | 48 à 72h | 0 à 72h              | 72 à 120h |
| 0,4 %               | 1,2 %    | 2,7 %    | 1,5 %                | 1,6 %     |

- **Mode d'action des contraceptifs d'urgence**

- le lévonorgestrel est un dérivé de la progestérone. A forte dose, cette pilule bloque l'ovulation (si celle-ci n'a pas encore eu naturellement lieu...), mais elle pourrait également bloquer le transit des spermatozoïdes au niveau du col utérin diminuant ainsi les probabilités de rencontre des gamètes.
- l'acétate d'ulipristal bloque également l'ovulation mais peut aussi empêcher l'implantation d'un œuf dans la muqueuse utérine. Cette molécule se lie fortement aux récepteurs de la progestérone et a la même action sur eux que le RU486.

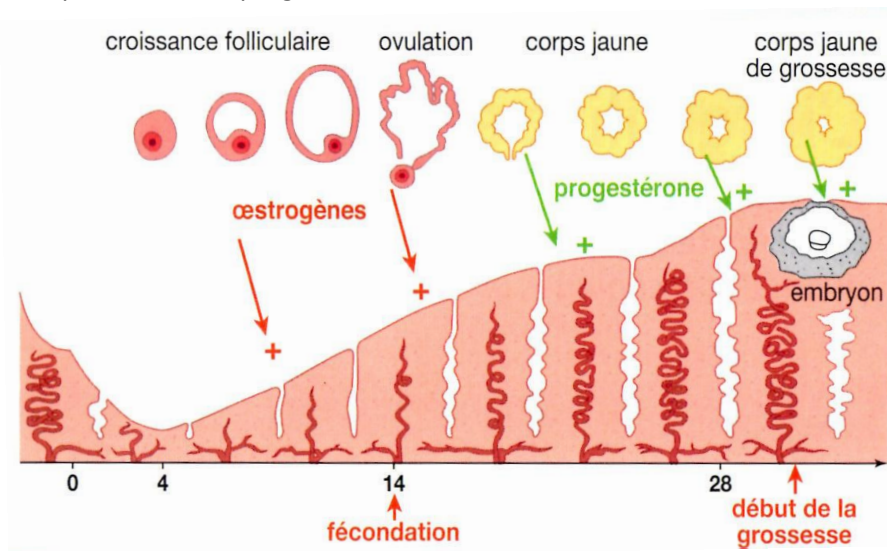
### **Document 2 : les conditions de délivrance et le caractère exceptionnel du recours à cette méthode de contraception.**

La délivrance de la pilule du lendemain s'effectue à titre gratuit pour les mineures dans les pharmacies. Dans les établissements du second degré, les infirmières peuvent, à titre exceptionnel, fournir cette pilule aux élèves mineures et majeures. Elles s'assurent de l'accompagnement psychologique de l'élève et veillent à la mise en œuvre d'un suivi-médical. La pilule du surlendemain n'est délivrée qu'en pharmacie et sur ordonnance médicale. Depuis peu, ces deux types de pilules sont remboursés à 65% par la Sécurité Sociale.

L'utilisation d'un contraceptif d'urgence doit être EXCEPTIONNELLE. En effet, son efficacité n'est pas garantie à 100%, il est responsable d'effets secondaires (nausées, crampes abdominales...) et il entraîne des perturbations importantes du fonctionnement hormonal naturel (avec des effets à long terme mal connus)

### Document 3 : l'IVG médicamenteuse : la méthode de contragestion

Document 3a : importance de la progestérone



Document 3b : l'IVG médicamenteuse utilise une molécule qui bloque l'action de la progestérone

#### Le cadre légal

Une IVG peut être pratiquée en France jusqu'à 12 semaines de grossesse (soit 14 semaines après le début des dernières règles) à la demande d'une femme enceinte que son état place dans une « situation de détresse ».

Elle seule est juge de cette situation. Pour une mineure, le médecin doit s'efforcer d'obtenir son consentement pour que les parents ou, le cas échéant, le représentant légal soient consultés. Si la mineure ne veut pas effectuer cette

démarche ou si l'autorisation n'est pas obtenue, elle peut se faire accompagner dans sa démarche par la personne majeure de son choix.

#### • La pratique de l'IVG

L'IVG peut être réalisée chirurgicalement. Cependant, jusqu'à la cinquième semaine de grossesse, il est possible d'obtenir une expulsion de l'embryon par un procédé chimique. La substance active, dénommée « RU 486 », est de ce fait utilisée comme pilule abortive. Cette substance est délivrée soit à l'hôpital, soit en médecine de ville par un gynécologue ou un médecin généraliste agréé.

L'administration de « RU 486 » interrompt la grossesse en provoquant le retour des règles et l'expulsion de l'embryon.

En effet, la muqueuse utérine se maintient au cours de la grossesse (*doc. 4*) à condition de recevoir en permanence de la progestérone par voie sanguine. La progestérone se fixe sur des récepteurs spécifiques de la muqueuse.

#### • Des similitudes moléculaires qui expliquent le mode d'action

Le RU 486 se fixe sur les mêmes récepteurs que la progestérone, empêchant celle-ci de se fixer, mais il n'a aucune action sur la muqueuse : pour cette dernière, tout se passe comme s'il n'y avait plus de progestérone dans le sang et les règles reviennent.

